

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT**

### **AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA – ACAN #01B68-15-0178**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada cherche à obtenir les services d'experts-conseils afin d'apporter des améliorations et des mises à niveau aux outils Axios Assyst. Le Ministère a mis en œuvre l'ensemble d'outils Axios Assyst à l'appui de la gestion des services de TI (IT Centre TI) et du Centre des RH (Services de dépannage en RH). Afin d'améliorer les services, il doit examiner les éventuelles initiatives d'accroissement de l'efficacité de la mise en œuvre des outils de gestion des services de TI Axios Assyst. Le présent préavis d'adjudication de contrat vise à annoncer l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat au fournisseur présélectionné suivant :

Sierra Systems  
220, avenue Laurier Ouest, bureau 800  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5Z9

Siège social : 1177 West Hastings Street, bureau 2500, Vancouver (C.-B.) V6E 2K3

Cependant, avant l'attribution d'un contrat, le gouvernement donne à d'autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences établies dans le préavis en présentant un « énoncé de capacités » au cours de la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs soumettent un énoncé qui satisfait aux exigences mentionnées dans le présent préavis d'adjudication de contrat d'ici la fin du délai d'affichage de quinze jours civils, le gouvernement engagera un processus complet d'adjudication, soit par l'entremise du service d'appels d'offres en ligne (buyandsell.gc.ca), soit par des moyens classiques, afin d'attribuer le contrat.

Si aucun autre fournisseur ne soumet, au plus tard à la date de clôture, un énoncé de capacités qui répond aux exigences établies dans le préavis d'adjudication de contrat, un contrat sera attribué au fournisseur sélectionné au préalable, ainsi qu'il est précité.

**TITRE DU PROJET** : Services professionnels liés à un centre de services Assyst

### **OBJECTIFS**

Obtenir les services d'experts-conseils en vue de l'amélioration et de la mise à niveau d'Axios Assyst.

### **AMPLEUR DES TRAVAUX ET PRODUITS LIVRABLES**

Voici ce que comportent les travaux :

1. Analyse des besoins et formulation de recommandations en ce qui concerne la mise en œuvre, l'amélioration et la mise à niveau.
2. Service de maintenance et de soutien
  - a. Communication avec le service de soutien des systèmes Axios
  - b. Soutien à la mise en œuvre en cours
  - c. Activités quotidiennes de maintenance
3. Services professionnels
  - a. Participation aux réunions concernant la gestion des services
  - b. Traduction des exigences opérationnelles en exigences techniques
  - c. Aide à la mise en œuvre des nouvelles fonctions/mises à niveau

- d. Aide à la réalisation des essais à l'intention du personnel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada
4. Services de formation
    - a. Formation d'autres employés de l'administration
    - b. Formation des utilisateurs finaux
    - c. Mises à jour de la documentation

### **QUALITÉS ESSENTIELLES MINIMALES**

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Le fournisseur doit avoir accès aux données les plus récentes, aux mises à jour logicielles, aux corrections de bogues et aux correctifs qui ne sont accessibles qu'aux partenaires autorisés d'Axios;
- Le fournisseur doit offrir à Agriculture et Agroalimentaire Canada un programme de formation et de soutien commercial certifié par Assyst;
- Le fournisseur doit avoir l'autorisation de l'éditeur de logiciels pour offrir des services de mise en œuvre de la solution de la configuration des services suivant les méthodes du programme de certification de partenaire d'Axios Assyst.

### **EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

L'article 6 de la partie 10.2.1 du *Règlement sur les marchés de l'État* du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres. L'exception liée au présent préavis d'adjudication de contrat se lit comme suit :

***d. « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise. »***

### **JUSTIFICATION DU CHOIX DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ**

Un processus non concurrentiel peut être utilisé pour satisfaire ces exigences pour les raisons suivantes :

- Axios Systems a confirmé, par écrit, que Sierra Systems répond à toutes les exigences de son système de certification et est l'unique fournisseur de services Axios Assyst au Canada. Cette certification permet à Sierra Systems d'offrir des services autorisés de mise en œuvre de la solution Assyst et des services commerciaux de formation Assyst.

### **DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat a une durée initiale d'un an à partir de la date de l'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2016, plus quatre périodes optionnelles d'un an.

### **ESTIMATION DES COÛTS**

On prévoit établir un contrat de services jusqu'à concurrence de 150 000 \$ (TPS/TVH en sus) pour chaque année de contrat avec le fournisseur suivant :

Sierra Systems  
220, avenue Laurier Ouest, bureau 800  
Ottawa (Ontario)

K1P 5Z9

## **RESPONSABLE DU PROJET**

Le responsable du projet pour le présent contrat est :

**Joseph Thébeau**

Agriculture et Agroalimentaire Canada  
33, rue Weldon, bureau 120, case postale 6088  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8R2  
Tél. : 506-777-3728  
Courriel : [joseph.thebeau@agr.gc.ca](mailto:joseph.thebeau@agr.gc.ca)

## **AUTORITÉ CONTRACTANTE**

Voici les coordonnées de l'autorité contractante pour le contrat :

**Parker Kennedy**

**Conseiller principal des contrats**

Agriculture et Agroalimentaire Canada  
1341, chemin Baseline, tour 5, 2<sup>e</sup> étage, pièce 334  
Ottawa (Ontario) K1A 0C5  
Téléphone : 613-773-0937  
Courriel : [parker.kennedy@agr.gc.ca](mailto:parker.kennedy@agr.gc.ca)

## **DROITS DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS**

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont prêts à satisfaire les exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis.

L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences publiées. Il doit être reçu par l'autorité contractante au plus tard à la date de clôture.

Les énoncés de capacités doivent être présentés au plus tard le **29 décembre 2015 à 12 h (HNE, heure d'Ottawa)** à l'adresse suivante :

**Parker Kennedy**

**Conseiller principal des contrats**

Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Section de la passation des contrats de services professionnels  
1341, chemin Baseline, tour 5, 2<sup>e</sup> étage, pièce 334  
Ottawa (Ontario) K1A 0C5  
Téléphone : 613-773-0937  
Courriel : [parker.kennedy@agr.gc.ca](mailto:parker.kennedy@agr.gc.ca)

**Numéro d'appel d'offres : préavis d'adjudication de contrat n° 01B68-15-0178**

Les énoncés de capacités doivent être envoyés par la poste ou par télécopieur au plus tard à la date de clôture. Les énoncés de capacités reçus d'ici la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par l'État aux seules fins d'évaluation technique pour déterminer si un autre appel d'offres s'avère nécessaire. Les fournisseurs qui auront soumis un énoncé des capacités seront avisés par écrit de la décision prise par Agriculture et Agroalimentaire Canada d'attribuer un contrat sans procéder à un autre appel d'offres.

Si vous avez des questions concernant cette exigence, veuillez vous adresser à l'agent de contrats désigné ci-dessus. Le numéro de l'appel d'offres d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (01B68-15-0178), le nom de l'agent contractuel et la date de clôture du préavis d'adjudication de contrat doivent figurer sur l'enveloppe, en caractères d'imprimerie, ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions des marchés avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.